

Nature de l'acte :

DECISION N° 2025 52

Mis en ligne le 08.04.25...

Transmis le08.04.25..

CONTRAT D'ENGAGEMENT AVEC LA CHANTEUSE AELIA VAYNE POUR LE FESTIVAL CULTUREL EN JUILLET 2025 A LORETO-ITALIE

Le Maire de la ville de Lourdes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2 122-22 modifié par la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014, art 92 et L.2 122-23,

Vu la délibération n°2 du Conseil municipal du 29 mars 2023 portant abrogation et remplacement de la délibération n°18 du Conseil municipal du 21 décembre 2021 relative aux délégations du Conseil municipal au Maire,

Vu la délibération en date du 13 décembre 2019 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé l'adhésion de la Ville de Lourdes à l'association « Shrines of Europe - Association des Villes Sanctuaires d'Europe »,

Considérant d'une part l'organisation d'un Festival Culturel à Loreto (Italie) les 3 et 4 juillet 2025, auquel tous les membres fondateurs de l'association « Shrines of Europe - Association des Villes Sanctuaires d'Europe » sont conviés accompagnés d'une troupe artistique de leur choix,

Considérant d'autre part la prestation de l'artiste Aelia Vayne lors du casting d'artistes organisé le 25 mars 2025 au Palais des Congrès de Lourdes,

DECIDE

ARTICLE 1 : signer un acte d'engagement avec la chanteuse Aelia VAYNE afin de promouvoir la ville de Lourdes lors du Festival Culturel de Loreto les 3 et 4 juillet 2025.

ARTICLE 2 : de prendre en charge les frais de transport de l'aéroport de Lourdes à Rome, aller le 2 juillet 2025, retour le 5 juillet 2025, pour un montant de 826€ pour Aelia Vayne et sa mère, représentante légale, Marine Vayne.

ARTICLE 3 :

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera :

- inscrite au registre des délibérations,
- publiée sur le site internet de la ville,
- transmise à la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

Compte rendu en sera donné au Conseil municipal lors de la prochaine réunion.

Fait à Lourdes, le 2 avril 2025,

~~Thierry LAVIT
MAIRE DE LOURDES~~

The seal of the Municipality of Lourdes is circular. It features a central shield with a cross and a figure. The text "MAIRIE DE LOURDES" is written around the top inner edge of the circle, and "65100" is at the bottom. A large, handwritten signature is written over the seal and the text to its left.